

Image not found or type unknown



Stopper le titre exécutoire

Par **lolo20230**, le **13/08/2009** à **15:09**

Bonjour, comment arreter le créancier pour qu'il n'obtienne pas le titre exécutoire ? Dans quel service du tribunal de grande instance faut-il s'adresser pour s'opposer à nouveaux contentieux de Bordeaux ? Est-ce vraiment le TGI qu'il faut saisir ou le tribunal du commerce ? Merci de me renseigner au plus vite